



DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE VALENCIENNES

SERVICE
RESSOURCES
HUMAINES

DELIBERATION 2023/12
N° 76

Nombre de Conseillers : 33
En exercice : 33
Présents : 22
Votants : 30

DATE D'AFFICHAGE
1^{er} décembre 2023

DATE DE CONVOCATION
29 novembre 2023

OBJET:
CREATION
D'UN POSTE
D'ADULTE-RELAIS
PREVENTION
DE LA DELINQUANCE
POUR LE SECTEUR
DES 8/15 ANS

Le Maire
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 13/12/2023
ID : 059-215901125-20231207-202312DELIB76-DE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt trois, le sept décembre à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Delannoy sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

PRESIDENCE de : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

Étaient présents : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, Mme LUDOVISI Brigitte, M. DECROIX Patrick, Mme DUPUIS Michèle, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, M. LEMAY Frédéric, Mme. BELABDLI Angélique, M. WALCZAK Sylvain, Mme MENDOLA Nunziata, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, Mme VANDEPUTTE Valérie, M. DELCOURT Benjamin, M. MOULIN Jérôme, M. GOSTIAUX Philippe, M. MUSY Frédéric

Conseillers ayant donné procuration :

Mme GILBERT Stéphanie procuration M. LEMAIRE Pascal
M. DRUESNE Patrick procuration M. RICHEZ Régis
Mme GILSON Emmanuelle procuration Mme DUPUIS Michèle
M. BIGAILLON Laurent procuration M. BROGNIET Patrick
Mme PAGLIA Sylvia procuration M. WALCZAK Sylvain
M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane procuration Mme LUDOVISI Brigitte
Mme CANIAU Nathalie procuration M. DECROIX Patrick
M. JEZEK Christophe procuration Mme DUHAMEL Sylvia

Absents excusés : M. BECOURT Julien

Absents : Mme DYTRYCH Anne - M. LECLERCQ Jacques

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADULTE-RELAIS PREVENTION DE LA DELINQUANCE POUR LE SECTEUR DES 8/15 ANS

Le Conseil Municipal,

Considérant que la médiation sociale est aujourd'hui reconnue comme un mode efficace de résolution des tensions et de mise en relation entre les populations des quartiers et les institutions.

Considérant que dans ce cadre, la création de postes d'adultes-relais, financés par l'Etat, est destinée à améliorer les relations entre habitants et services publics, ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Considérant la nécessité de lutter contre la délinquance des jeunes de 8 à 15 ans sur le territoire communal par l'aide d'un médiateur de proximité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,

Vu le Code du travail, notamment les articles L. 5112-1-1, L. 5134-100 à L. 5134-109, R. 5112-23, R. 5112-24 et D. 5134-145 à D. 5134-160.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu le décret n° 2013-54 modifié du 15 janvier 2013 modifié relatif au montant de l'aide financière de l'Etat aux activités d'adultes-relais,

Vu la convention de l'Etat attribuant à la commune un poste d'adulte-relais prévention de la délinquance pour le secteur des 8/15 ans financé annuellement à hauteur de 22 555.68 € pour une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, renouvelable une fois après renouvellement de la convention,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission du personnel du 28 novembre 2023,

... / ...

... / ...

Sur le rapport de Madame le Maire après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de créer un poste d'adulte-relais prévention de la délinquance pour le secteur des 8/15 ans, contractuel à temps complet, sur la base d'un CDD de droit privé, pour une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, renouvelable un fois après renouvellement de la convention, pour exercer les missions suivantes :

- Prévenir et repérer les situations de violences au sein et aux abords du collège et des écoles primaires par une présence et une veille active,
- Favoriser l'écoute et le dialogue envers les jeunes et entre eux,
- Participer activement aux modules de formation à la médiation par les pairs organisés par le service temps libre en collaboration avec le collège et les établissements scolaires afin qu'ils puissent devenir à leur tour des médiateurs référents,
- Accompagner activement les jeunes vers les actions de loisirs existantes.

L'agent devra avoir au moins 26 ans, résider dans un quartier prioritaire de la politique de la Ville et être sans emploi ou bénéficiaire d'un CUI-CAE et sa rémunération sera calculée, par référence au SMIC en vigueur.

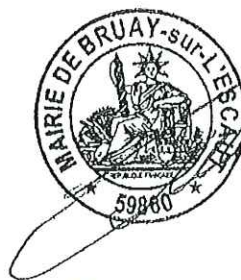
AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de travail du salarié qui sera recruté et l'ensemble des documents qui s'y rattachent.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget des années concernées.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont adopté la présente délibération décrite comme ci-dessus à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pour le Maire empêché,
L'Adjoint délégué

Sylvia DUHAMEL.

Signée le 12.12.2023

Transmis en préfecture 12.12.2023

Publié sur le site le 13.12.2023